Schweizer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner
Association suisse des infirmières et infirmiers
Associazione svizzera infermiere e infermieri
Associaziun svizra da las tgirunzas e dals tgirunzs

Communiqué de presse de l'ASI du 13 février 2026

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers : décevante et insuffisante !

L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) considère les décisions de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national comme un affront envers le personnel soignant et comme une décision allant à l'encontre de la qualité et de la sécurité des patients.

En collaboration avec l'Alliance du personnel de santé, l'ASI lance un appel urgent aux membres du Parlement fédéral. La loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers doit être révisée en profondeur. Nous appelons tous les soignants et la population à signer cet appel.

La proposition de nouvelle loi visant à améliorer les conditions de travail est clairement insuffisante. Il est inconcevable que la volonté du peuple soit ainsi bafouée. Dans son projet de loi, le Conseil fédéral a déjà détérioré les conditions de travail sur plusieurs points par rapport au projet mis en consultation. Aujourd'hui, la majorité de la Commission de la santé publique va encore plus loin et affaiblit davantage le projet.

L'ASI critique en particulier le fait que, outre les détériorations déjà apportées, la commission ne présente aucune solution pour une dotation en personnel adaptée aux besoins.

Or, la dotation en personnel est une exigence fondamentale de l'initiative et l'une des raisons décisives pour lesquelles la population l'a approuvée à une large majorité. Sophie Ley, présidente de l'ASI, critique : « Le manque de personnel compromet depuis des années la qualité des soins, et c'est précisément là que la commission refuse d'agir. Économiser sur la dotation en personnel, c'est économiser sur la sécurité des patient-e-s. » La durée d'exercice de la profession ne peut pas non plus être augmentée si le nombre de personnel soignant disponible pour les soins est insuffisant.

La décision de la commission est en contradiction flagrante avec la volonté du peuple. La population a accepté l'initiative sur les soins infirmiers parce qu'elle attendait des améliorations concrètes des conditions de travail, et non leur affaiblissement pour des soins de qualité.

La décision d'aujourd'hui est décevante, mais elle ne marque pas la fin du processus politique. L'ASI continuera à lutter pour que l'initiative sur les soins infirmiers soit mise en œuvre de manière cohérente.

Contact :
Yvonne Ribi, directrice de l'ASI, yvonne.ribi@alliance-care.ch | 079 830 48 50
Sophie Ley, présidente de l'ASI, sophie.ley@alliance-care.ch | 079 374 49 02